

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2006

MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 3134)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 11

présenté par
M. Bénisti, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 3

Dans l'alinéa 12 de cet article, supprimer les mots :

« , par ailleurs, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.